PROFESSION DE FOI DU CANDIDAT

SYLVAIN IORDANOFF

AUX

ELECTIONS LEGISLATIVES DE MARS 1993

Sylvain IORDANOFF,
Président du Mouvement des Réformateurs du Vaucluse, soutenu par Jean-Pierre SOISSON,
quatre fois Ministre sous Valéry Giscard D'estaing, Michel Rocard, Edith Cresson et Pierre Bérégovoy.

Avant de prendre des engagements, je désire rappeler ce qu'est un député, ce qu'est ou devrait être son rôle, comme je pense l'assumer.

LE ROLE DE DEPUTE :
Le député est choisi par les Français pour :

- participer à l'élaboration des lois, les préparer, les amender et les voter,
- contrôler l'action du gouvernement,
- parler de problèmes nationaux au regard de sa région,
- représenter la nation, et non pas sa ville, son canton, ou son département,
- travailler à plein temps, dans le cadre de cette mission, pendant les sessions parlementaires puisqu'il reçoit une indemnité permettant d'assumer sa fonction.

LE SUPPLEANT :

JEAN-PHILIPPE ACKERMANN

Secrétaire Général du Mouvement des Réformateurs du Vaucluse, soutenu par M. Bruno Durieux,
Ministre du Commerce Extérieur.

Les deux sessions durent chacune trois mois, et l'Assemblée Nationale se réunit chaque jour : la parfaite réalisation de cette mission est incompatible avec d'autres charges ou activités, même faibles.
C'est pourquoi j'ai choisi un suppléant non pas en fonction du nombre de voix qu'il pouvait m'apporter, mais compte tenu de sa présence permanente dans le Vaucluse, du temps qu'il peut libérer pour m'assister, de son esprit d'ouverture et d'initiative et de sa connaissance des milieux économiques.

MON ENGAGEMENT :
Je créerai, dès mon élection, un parlement de circonscription à Avignon. Il sera composé de trente à soixante membres qui participeront à ma vie politique, représenteront les cités d'Avignon, de Montfavet, de Morières et du Pontet et couvriront, dans la mesure des volontariats, l'ensemble des associations, syndicats, partis politiques et groupements corporatifs de la circonscription.

Avant Chaque session parlementaire, nous nous réunirons afin de prendre conscience des lois à débattre devant l'Assemblée Nationale. Les députés reçoivent environ quinze jours à l'avance les ordres du jour : je les communiquerai au président du parlement de circonscription en précisant les textes que je défendrai pour notre région et il attirera mon attention en cas d'omission.
Avant chaque session, je consacrerai une journée par cité à l'écoute des électeurs et le calendrier sera communiqué par la presse locale.
Après chaque session, je réunirai le parlement de circonscription afin de rendre compte de mon activité.

Pour remplir ma mission je m'engage :

- à agir comme représentant choisi par les Français, à travailler pour eux et non pas pour des partis politiques ou autres instances dirigeantes,
- à préparer les projets de lois, à les défendre avec le concours du parlement de circonscription, à le tenir au courant des ordres du jour proposés par le gouvernement,
- à voter à l'Assemblée Nationale sans tenir compte des instructions des partis politiques ou technocrates parisiens,
- à tenir informé le parlement de circonscription des actions gouvernementales particulièrement inadaptées à notre région,
- à représenter la nation,
- à travailler pleinement à la tâche de député.

Aujourd'hui, je suis en mesure d'assumer la charge de la députation, d'y consacrer le temps nécessaire là où il le faudra.
Ni populiste, ni technocrate, démocrate je resterai à l'écoute d'une région qui se marginalise, respecterai les missions représentatives qui me sont données, dans le cadre d'une rigoureuse déontologie politique, et compte tenu des avantages que comporte le statut de député.

Barriste, j'ai décidé de me rattacher au Mouvement des Réformateurs, dont Monsieur le Ministre Jean-Pierre Soisson est Secrétaire Général. Ce rattachement est motivé par la motion politique suivante exprimée par le mouvement :

- au Centre Démocrate, les Réformateurs sont hostiles à la confrontation des blocs politiques stérilisante pour l'avancement des dossiers,
- les Réformateurs affirment leur soutien à une politique d'ouverture,
- chaque fédération départementale définit la participation du mouvement : les Réformateurs privilégient les accords locaux.

Sylvain IORDANOFF